
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 18 juin 2012**

Date de convocation :
Le 12 juin 2012

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12
- de présents : 3
- de votants : 3

L'an **deux mille douze**, le **18 juin** à dix-sept heures, le Comité de direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

Étaient présents ou représentés (9) :

M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, M. Gérard DELMOTTE, Monsieur Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, Mme Renée STIEVENART, Mme Annie DENIS, M^{me} Elisabeth GONDY, Mme Yveline DRUELLE,

Absents excusés et représentés (3) :

M. Laurent DEGALLAIX représenté par Monsieur Mattéo GUALANO, M. Jacques SCHNEIDER représenté par M. Jean-Pierre GODEVIN, M. Bernard KAMINSKI représenté par M. Michel TOPARELLI,

Absents excusés et non représentés : (6)

Mme Valérie LETARD, M. Philippe BAUDRIN, M. Hervé BROUILLARD, M. Daniel MIK, Mme Laurence PEAN, Mme Monique GUILBERT ;

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/AA

OBJET :

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

➤ Fixation des effectifs
du personnel

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment l'article 1;

Afin de mettre en œuvre les missions qui lui sont confiées par Valenciennes Métropole et la nécessité du passage en Catégorie 1 défini par le décret du 12 novembre 2010, il convient de fixer les effectifs à :

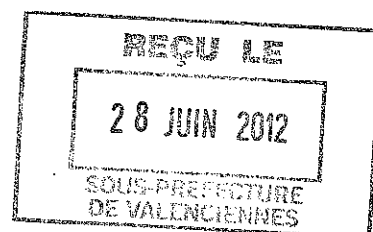
- deux cadres,
- neuf techniciens,
- sept agents,
- vingt trois intervenants extérieurs,

selon la grille de qualification des emplois de la Convention Collective Nationale des organismes de tourisme N°3175.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de direction réuni le 18 juin 2012,

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

Le Président,
Guy HUART



- De fixer les effectifs de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole à 18 salariés (15 ETP) et 23 intervenants extérieurs.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

FIXE :

- **À dix huit (15 ETP) le nombre de salariés de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole et 23 intervenants extérieurs.**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 18 juin 2012

Le Président,

